

**MODIFICATION 003 A LA DP (DEMANDE DE PROPOSITION)**  
**Reference: T8080-170066**

DATE DE FERMETURE \*\*\*\* MODIFIÉE\*\*\*\* : 17 Aout 2017 @ 2:00 pm

TITRE DU PROJET: Limites d'émissions des normes de niveau III de l'OMI – Études de cas de moteurs pour les petits bâtiments

**A Tous les soumissionnaires:**

La raison de cette modification est pour donner effet aux changements ci-dessous :

---

**A) L'INVITATION PREND FIN ( PAGE 1 )**

Supprimer: 14 Aout 2017 @ 14:00

Remplacer par: 17 Aout 2017 @ 14 :00

**B) QUESTION ET RÉPONSE**

Question 1:

Nous avons de la difficulté à résoudre un conflit apparent dans vos réponses à certaines questions :

- Réponse no.2: "Il n'était pas prévu que leur aide soit une procuration pour fournir les concepts détaillés complets des petits bâtiments existants"
- Réponse no.3: "Transports Canada fournira des coordonnées des constructeurs de bateaux et des concepteurs de petits bâtiments; il n'y a pas eu d'offre de conception adéquate. Il appartient au soumissionnaire retenu et aux constructeurs de bateaux et concepteurs de bâtiments de voir si les modèles seront fournis"
- Réponse no. 8: "Oui" à la question "Transports Canada confirme-t-il si les constructeurs de bateaux ou les concepteurs de petits bâtiments ont accepté de fournir les informations requises pour étudier chaque type de bâtiment décrit dans la Tâche A?"

Les réponses 2 et 3 suggèrent que c'est notre responsabilité de fournir les modèles appropriés et que nous pourrions recevoir ou pas du support des constructeurs de bateaux et concepteurs de bâtiments désignés, alors que la réponse 8 suggère qu'ils ont accepté de fournir les modèles nécessaires.

Donc, la question devient "Quelles informations ont offert les constructeurs de bateaux et les concepteurs de petits bâtiments pour l'étude de chaque type de bâtiment selon la réponse 8, si il n'y a pas eu d'offre de conception adéquate?"

Ceci est important dans la mesure où nous devons évaluer le prix du niveau d'effort pour obtenir les modèles qui pourraient inclure le prix des licences de P.I de ces modèles.

Réponse 1:

Transports Canada accepte de fournir les coordonnées d'un certain nombre de constructeurs de bateaux et de concepteurs de navires ayant offert de fournir des renseignements permettant de mener cette étude. Il n'y a pas d'entente formelle sur les informations qui seront fournies par les constructeurs de bateaux et concepteurs de bâtiments désignés.

Comme nous l'avons déjà précisé dans nos réponses aux questions 2 et 3, même si nous nous attendons à ce que cette information puisse contenir des renseignements sur la conception des navires, le soumissionnaire ne peut présumer que tous les renseignements relatifs à la tâche A seront fournis.

- Fin de la modification 003 –